

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 5 octobre 2017, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de	Nature et effet de la
l'immeuble	dérogation demandée
1814, rue Labelle (Lot 1 974 602) Demande 2017-826	Régulariser l'implantation de la résidence existante : - avec une marge avant de 3.07m au lieu de 6m ; - avec une marge avant secondaire de 2.96m au lieu de 6m ; - avec une marge arrière de 3.2m au lieu de 7.6m ;

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 15 septembre 2017.

Jacques Robichaud Avocat, o.m.a. Greffier et Directeur des services juridiques